



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

N° 8

Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2023

Le 30 Mai 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN
- M. Henri BEDAT
- Mme Patricia BEAUMONT

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Jean-François MONET

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Cyril GAYSSOT
- M. Dominique COUTIERE à M. Henri BEDAT
- Mme Sandra TOLLIS à Mme Patricia BEAUMONT
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Marc LESPADÉ
- M. Damien DELAVOIE
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Lionel COUTURE
- M. Pierre PECASTAINGS

Etaient également présents :

- Pour la SPL DOMOLANDES : M. Hervé NOYON, Directeur Général et M. David PORTUGAIS, Chargé de projets « Innovation et Start-up »
- Pour la SEML HUBICS : Mlles Lou-Anne DARGET et Eve GRACIET, Chargées de Projet BIM
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : Mme Marilou BONAL, Chargée de développement économique
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 9 du Comité Syndical du 7 novembre 2022 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2023,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire est voté en prenant en compte la reprise du résultat de l'exercice 2022, telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2022 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 70 258,96 €
- en section d'investissement, équilibre à hauteur de 519 493,58 €

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023 se présentant comme suit :

- équilibre en section de fonctionnement de 1 919 258,96 €
- équilibre en section d'investissement de 1 731 493,58 €

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON